

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 NOVEMBRE 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 novembre 2014 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents excusés : MM. BELHACHE – SANCHEZ - BROUSSE.

Absents : MM. MARCAILLOU – LEVEJAC – FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- RENOUVELLEMENT TAXE D'AMENAGEMENT.

Mr le maire informe ses collègues que la commune est saisie par les services de la DDTM qui nous informent que la délibération instituant la taxe d'aménagement applicable depuis le 1^{er} mars 2012 au taux de 2 % arrive à terme au 31 décembre 2014.

Si la commune veut continuer à bénéficier de cette taxe, il y a lieu de délibérer avant le 30 novembre 2014.

Le maire rappelle à ses collègues que les autres conditions de perception ne seront pas modifiées.

Accord unanime du conseil municipal en vue de sa reconduction d'année en année.

- SUBVENTION D.E.T.R. 2015.

Mr le maire propose à ses collègues de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2015, pour un dossier complémentaire de l'opération « Aménagement accessibilité de la traverse du village ».

Il rappelle qu'une première subvention de l'Etat a été attribuée en 2013.

Le montant de cette tranche s'élèvera approximativement à 90 000 € H.T.

Accord unanime du conseil du municipal.

- REVISION PROJET DE CLASSEMENT SONORE R.D. 620.

Mr le maire informe ses collègues que la commune est saisie par la DDTM pour avis sur le projet de modification du classement sonore de la traversée d'agglomération en matière d'isolation phonique.

Après débat, le conseil municipal unanime, donne un avis favorable au projet proposé.

- CONVENTION INTERVENTION DEPARTEMENTALE/COMMUNALE.

Mr le maire rappelle à ses collègues qu'une convention de 5 ans avait été passée avec le département, au titre de son intervention dans le cadre du déneigement sur la R.D. 620, R.D. 435 et R.D. 835 traverse d'agglomération. Celle-ci arrivant à terme et pour des questions de responsabilité, le Conseil Général propose une nouvelle convention renouvelable par tacite reconduction de 5 ans supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2015.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

- *Extension complexe sportif.*

Mr le maire informe ses collègues qu'une subvention a été attribuée à la commune, sur la réserve parlementaire du sénateur COURTEAU, d'un montant de 12 000 € en vue de financer l'extension du complexe sportif.

Ce montant étant plus élevé que celui prévu, le plan de financement nécessite une modification.

Accord unanime du conseil municipal sur le nouveau plan de financement.

○ Virements de crédits.

Des ajustements de crédits en investissement et en fonctionnement devront être opérés dans certains articles et certaines opérations sans remettre en cause l'équilibre financier du budget.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

⇒ Mr BENOIT propose une réunion de la commission des travaux le 02 décembre 2014 à 18 H 30.

⇒ Mme BRAULIO informe que le repas annuel des agents aura lieu le vendredi 19 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19 h 15.

Le Maire,



Alain MARTY

